

REUNION DU 2 AVRIL 2012

Convocation : 26 mars 2012

Affichage : 4 avril 2012

L'an deux mille douze, le deux avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-six mars, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, Thérèse GALBADON, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, Marie-Hélène PASQUIER, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : LEPORTIER Patrick

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 26 mars 2012, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude FICHET, Trésorier de Tourlaville, va exposer le compte administratif 2011, ainsi que le budget primitif 2012.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT

VOTANTS : 15 EXPRIMES : 15 POUR : 15 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude FEUILLIE, doyen d'âge en présence, valide le compte administratif 2011 présenté par Monsieur HAIRON Yves, Maire.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	181 333,14 €			330 846,35 €
Opérations de l'exercice	496 115,51 €	311 107,14 €	1 172 034,66 €	1 319 920,58 €
TOTAUX	677 448,65 €	311 107,14 €	1 172 034,66 €	1 650 766,93 €
Résultat de clôture	<u>366 341,51 €</u>			<u>478 732,27 €</u>
Restes à Réaliser	94 591,00 €	29 824,70 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<u>431 107,81 €</u>			<u>478 732,27 €</u>

AFFECTATION DU RESULTAT : 47 624,46 €

COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal valide également le compte de gestion présenté par M. Jean-Claude Fichet trésorier de Tourlaville.

DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le produit de ses taxes de 1,5 %. Il fixe, pour 2012, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	744 300 €	15,04 %	111 943 €
Foncier Bâti	901 400 €	14,92 %	134 489 €
Foncier non-bâti	90 400 €	41,73 %	37 724 €
CFE	403 300 €	16,82 %	67 835 €
			351 991 €

BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2012, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 254 222 €	1 254 222 €
Section d'Investissement	615 349 €	615 349 €
	1 869 571 €	1 869 571 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2012 (N°27-2012, Sous-Pref le)

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
Anciens combattants de Tollevast	180 €
Ass. ADMR	152 €
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1320 €
Club « Les Aînés de T'Cheu Nous »	240 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	1320 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1320 €
A.S.M.H.T.C. Football	1320 €
Etrier Cherbourgeois	130 €
Francas	35 000 €
MUTAME	1200 €
Souvenir Français	130 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1320 €

Le montant total de ces subventions s'élève à 43 632 € et sera prélevé sur l'article 6574.

URBANISME

Permis de Construire :

- SCI TBI – 69 Les Bertrands : Construction de deux maisons locatives jumelées.
- MOUCHEL Chloé et ESTACE Pierre – 71 Le Cable : Réhabilitation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation.
- DUREL Julien et POUHIER Marine – 119 Les Amonteux : Construction d'une maison.
- LECLERE Damien et ANQUETIL Laure – 107 Les Amonteux : Construction d'une maison.
- PASQUIER Rémy et Paulette – 101 Les Amonteux : Construction d'une maison.
- BELLONI Mickaël – 121 Les Amonteux : Construction d'une maison.

- MAINS Cyril et RENEULT Delphine – 113 Les Amonteux : Construction d'une maison.
- SIMONIN Régis et Céline – 111 Les Amonteux : Construction d'une maison.
- DUPERRIEUX Teddy – 76 Les Bertrands : Construction d'une maison.
- SCI « Les Trois Pas » – ZA Les Chèvres : Construction d'un bâtiment d'entreprise.
- AVININ Etienne et Isabelle – 123 Les Amonteux : Construction d'une maison.
- MESNAGE Kevin et LE LANCHON Adélaïde – 103 Les Amonteux : Construction d'une maison.

Déclarations préalables :

- KUNZ Jacques – 4 Hauteville : Construction d'un abri de jardin.
- LECLER Gilles – 11 Le Flaquet : Changement de toiture.

Les Corbières : Gilbert FLEURY indique au conseil que le règlement des deux phases des Corbières sera prochainement modifié concernant les clôtures. Les murs seront désormais autorisés, enduits ou revêtus de pierre, mais limités à une hauteur de 1,20 mètre. Aucune restriction n'est apportée quant à la hauteur des portails.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La participation financière pour 2012 est fixée à 0,60 € par habitant, soit 744 € pour 1240 habitants.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

La participation de la commune pour 2012 s'élève à 0,23 € par habitant, soit 285,20 € pour 1240 habitants.

CONVENTION F.D.G.D.O.N.

Le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention proposée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche, relative à la mise en place de travaux de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Douve, moyennant une participation de 211 € pour 2012.

CONVENTION POUR L'EXTENSION ÉLECTRIQUE AUX « CHÊNAIES »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention proposée par ERDF et relative à l'extension du réseau électrique. Celle-ci a pour objet l'extension pour alimentation électrique du lotissement de 8 lots aux « Chênaies », objet du Permis d'Aménager numéroté PA 050 599 11 Q 0006 accepté le 18 janvier 2012.

Le montant de la participation de la commune, comme prévu dans le cadre du Permis d'Aménager, s'élève à 7815,42 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation et autorise le Maire à signer cette convention, ainsi qu'à en payer la participation.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT SUR LA RD 352^B

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une convention tripartite est proposée par le Conseil Général concernant la mise en place et l'entretien d'un rond-point qui sera situé au niveau du carrefour de la « Chasse des Mines ».

Les travaux seront pris en charge par « Leroy Merlin », la maîtrise d'œuvre sera assurée par le Conseil Général, et l'entretien des espaces verts resteraient à la charge de la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et autorise la Maire à la signer.

Suite à une rencontre avec les investisseurs le vendredi 23 mars, et afin de limiter les gênes, les deux ronds-points devraient être réalisés en même temps, entre février et juin 2013. Les travaux de terrassement du magasin « Leroy Merlin » sont prévus en septembre 2012 pour une ouverture en septembre 2013.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA RD 352 DANS LE BOURG

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention proposée par le Conseil Général concernant les travaux d'élargissement de la RD 352 entre les carrefours de la Croix Dubost et de la Marette. Le département prendrait à sa charge le revêtement de l'emprise actuelle de la voirie alors que la commune prendrait à sa charge les travaux d'élargissement, ainsi que les travaux concernant les bas-côtés de cette route (cheminement piéton, busage, mise en place de fourreaux et de mobilier urbain...).

2012 sera une année d'études et les travaux devraient être programmés en 2013.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE FÉLIX BUHOT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande de subvention du collègue Félix Buhot pour un voyage linguistique en Angleterre. Un enfant de la commune est concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 40 € par enfant, soit un montant total de 40 €. Cette dépense sera imputée sur l'article 6574 du Budget 2012.

CONSEIL D'ECOLE

Elisabeth GONZATO fait un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 27 mars.

Les effectifs sont stables pour l'année scolaire 2012-2013.

Le transport scolaire a été évoqué, car une modification des arrêts pourrait impliquer de nombreux départs d'enfants vers les écoles privées de Cherbourg. Cela aurait également des répercussions sur le fonctionnement de la garderie périscolaire. Une réunion sera prévue prochainement avec les services du Conseil Général et le conseiller général de la commune pour expliquer les modalités d'application de la réforme. Lors du vote au conseil général, il est ressorti que 50% du coût du transport resterait à la charge de la commune à partir de six arrêts. De même, les travaux de sécurisation des arrêts seront au moins en partie à la charge de la commune dès le deuxième arrêt.

L'association « Tollevast Se Bouge pour l'Ecole » a apporté un chèque de 6000 euros pour le financement des sorties scolaires.

La fête de l'école est prévue le vendredi 29 juin à 18h00.

PETITE ENFANCE

Stéphane BARBÉ effectue un compte rendu de la dernière réunion relative à la petite enfance à la CCDD. La capacité sera de 24 places, et la bâtiment devra être réalisé aux normes « BBC » (Bâtiment Basse Consommation), afin de bénéficier de certaines aides. Une étude a conclu que la population de la CCDD était jeune et que la croissance était élevée, ce qui justifie la création d'une crèche multi-accueil. Le maître d'œuvre sera nommé le 24 mai.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés : Elisabeth GONZATO indique à l'assemblée qu'elle regrette que la boulangerie et la pâtisserie n'aient pas été fournies par « La Tournée de Karine ». Stéphane BARBÉ répond que la commission a opté pour une formule « tout compris », plus intéressante financièrement.

Fin de la séance : 23h30